

# **GANTOIS SA**

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
2, avenue de la Forêt-Noire  
67000 STRASBOURG

**AGS**  
12, rue Emile Durkheim  
Helliéule 2 – BP 5165  
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
2, avenue de la Forêt-Noire  
67000 STRASBOURG

**AGS**  
12, rue Emile Durkheim  
Hellioule 2 – BP 5165  
88105 SAINT-DIE-DES-VOSGES

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Aux Actionnaires  
**GANTOIS SA**  
25, rue des Quatre Frères Mougeotte  
88105 Saint-Dié-Des-Vosges

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gantois SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **GANTOIS SA**

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Page 2

Nous formulons une réserve sur les points suivants :

- La note 7 de l'annexe aux comptes consolidés ne mentionne pas les informations sectorielles requises par la norme IAS 14 et la note 8 ne fournit pas certaines informations requises par la norme IFRS 7 relative à la mesure et à la gestion de l'exposition aux risques liés à l'utilisation des instruments financiers (notamment les informations chiffrées relatives à l'exposition au risque de crédit, la gestion du risque de liquidité et la sensibilité à l'évolution des prix des matières premières).

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe :

- les notes 3 « Comparabilité des comptes » et 6.9 « Stocks et en-cours de production » qui exposent un changement de méthode de valorisation des stocks ;
- la note 9.15 « Provisions » qui mentionne la reprise d'une partie de la provision pour restructuration non utilisée pour 2 077 milliers d'euros.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte incertain lié aux difficultés à appréhender les perspectives économiques et au plan de continuation en cours. C'est dans ce contexte qu'en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance, outre les sujets ayant motivé la réserve mentionnée ci-dessus, les autres éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Comme indiqué dans la note 9.15 de l'annexe aux comptes consolidés, votre société a constitué au cours de l'exercice 2007 une provision pour restructuration dont le solde s'élève à 1 528 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde le solde de cette provision, à comparer les estimations comptables de la période précédente avec les réalisations correspondantes, à revoir les estimations faites par votre société et à nous assurer que l'annexe aux comptes consolidés fournit une information appropriée. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

**GANTOIS SA**

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 décembre 2008**

Page 3

- Sur la base de notre appréciation des systèmes comptables et de contrôle interne, et compte tenu des faiblesses de contrôle interne mentionnées dans le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous avons mis en œuvre des contrôles substantifs étendus sur les éléments de comptes susceptibles d'être impactés par ses faiblesses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### VERIFICATION SPECIFIQUE

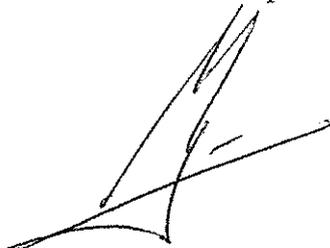
Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie du présent rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Strasbourg et Saint-Dié, le 15 juin 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Sylvain Mayeur

AGS



Daniel Grandemange